



Fiche de Données de Sécurité

GEM SEAL SCELLANT DE CONVERSION



1. Identification

Nom du produit	GEM SEAL SCELLANT DE CONVERSION		
Code du produit	CVS-0100		
Autres moyens d'identification	GEM SEAL CONVERSION SEALER.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	LIQUIDE INFLAMMABLE! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

	<p>Liquides inflammables (Catégorie 2) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1) Sensibilisation respiratoire (Catégories 1) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B) Cancérogénicité (Catégories 1A) Toxicité pour la reproduction (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)</p> <p>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).</p>
--	--

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétate d'isobutyle	110-19-0	16 - 18 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	13 - 15 %
Acétone	67-64-1	12 - 14 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	9.5 - 10.5 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	8.5 - 9.5 %
Acétate d'éthyle	141-78-6	8.5 - 9.5 %
Maléate de dibutyle polymérisé avec le chloroéthylène et le monoacrylate du propylèneglycol	114653-42-8	4.5 - 5.5 %

Xylène	1330-20-7	4.5 - 5.5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	3.5 - 4.5 %
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8	2.5 - 3.5 %
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	0.5 - 1.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 1.5 %
Formaldéhyde	50-00-0	0.1 - 0.5 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.1 - 0.5 %
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	0.1 - 0.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Peut provoquer une réaction allergique des voies respiratoires avec des symptômes similaire à l'asthme comme la respiration sifflante et une oppression thoracique.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits

chimiques.

Précautions spéciales pour les pompiers

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).

Température de stockage

10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm. Acétate d'isobutyle : 1300 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Xylènes : 900 ppm. Acétone : 2500 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm. Formaldéhyde: 20 ppm. Acétate d'éthyle : 2000 ppm. Solvant stoddard : 20000 mg/m3.			
Acétate d'isobutyle	VEMP (8h)	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	713 mg/m ³	RSST
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD	1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	1000 ppm	1880 mg/m ³	RSST
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC
		750 ppm	1782 mg/m ³	ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC
		500 ppm	1188 mg/m ³	ON
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
		200 ppm	950 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		150 ppm		ACGIH , ON
		150 ppm	713 mg/m ³	RSST
Acétate d'éthyle	VEMP (8h)	150 ppm		BC
		400 ppm		ACGIH , ON
		400 ppm	1440 mg/m ³	RSST
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h) Brouillard		5 mg/m ³	ACGIH , RSST
		300 ppm		OSHA
Éthylbenzène	VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Solvant Stoddard	VECD		580 mg/m ³	BC
	VEMP (8h)		290 mg/m ³	BC
		100 ppm	525 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Formaldéhyde	Plafond	0.3 ppm	0.37 mg/m ³	ACGIH
		1 ppm		BC
		1.5 ppm		ON
		2 ppm	3 mg/m ³	RSST (C2,

	VECD VEMP (8h)	1 ppm 0.3 ppm	EM, RP) ON BC
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.		
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.		
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Clair ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur de solvant	Point d'éclair	-4°C (24.8°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56 à 141°C (132.8 à 285.8°F)	Densité relative	0.904 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	76.56%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité				
Acétate d'isobutyle	Ingestion	13400 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>38 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>17400 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	39 mg/l/4h	Souris	CL50
	Peau	20000 mg/kg	Lapin	DL50
Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
Acétate d'éthyle	Ingestion	5620 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	38.2 mg/l/4h	Souris	CL50
	Peau	>18000 mg/kg	Lapin	DL50
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Maléate de dibutyle polymérisé avec le chloroéthylène et le monoacrylate du propylèneglycol	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool isobutylique	Ingestion	2460 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
Acétate butyrate de cellulose	Ingestion	>3200 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>1000 mg/kg	Cochon d'inde	DL50
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>8.5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>3200 mg/kg	Lapin	DL50
Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
Formaldéhyde	Ingestion	42 mg/kg	Souris	DL50
	Inhalation	250 ppm/4h	Rat	CL50

		414 ppm/4h	Souris	CL50
		Peau 270 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Ingestion 8400 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3750 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant Stoddard	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >12 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3000 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'alcool isobutylique est une sévère irritant aux yeux des lapin (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.		
	Voie cutanée	Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.		
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.		
	Voie orale	Peut être nocif par ingestion. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.		
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les solutions aqueuses de formaldéhyde causent de la sensibilisation cutanée. Cependant, le formaldéhyde ne cause pas de sensibilisation cutanée lorsqu'il se trouve sous forme gazeuse. Le formaldéhyde peut provoquer des crises d'asthme à cause d'une sensibilisation allergique des voies respiratoires.		
	Classification CIRC / NTP	<p>Nom chimique CIRC NTP</p> <p>Éthylbenzène 2B -</p> <p>Formaldéhyde 1 R</p> <p>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p>		
	Cancérogénicité	Contient des substances pouvant causer le cancer. Contient des traces (>0.1%) de formaldéhyde (CAS no. 50-00-0) lequel est classifié cancérigène chez l'humain (CIRC, groupe 1). A défaut de données spécifiques, la classification du solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10) (CAS no 64742-95-6) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitee) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.		
	Mutagène	Le formaldéhyde a démontré des résultats positifs de mutagénicité selon des tests avec des cellules somatiques in vivo (SIDS). A défaut de données spécifiques, la classification du solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10) (CAS no 64742-95-6) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.		

	<p>pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.</p> <p>Toxicité sur la reproduction L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central, le système respiratoire.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Les organes auditifs.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<table> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50 4.74-6.33 mg/L; 96 h (acetone)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]</td> <td>CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)</td> </tr> <tr> <td>Plante aquatique - Algue verte, Desmodemus subspicatus</td> <td>CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas</td> <td>CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylene)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas</td> <td>CL50 22.6-25.7 mg/L; 96 h (Formaldehyde)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50 2 mg/L; 48 h (Formaldehyde)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]</td> <td>CL50 13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50 9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50 4.2 mg/L; 96 h (Ethylbenzene)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Crangon franciscorum</td> <td>CE50 0.49 mg/L; 48 h (Ethylbenzene)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas</td> <td>CL50 220 mg/L; 96h (ethyl acetate)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)</td> <td>CE50 560 mg/L; 48h (ethyl acetate)</td> </tr> </table>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4.74-6.33 mg/L; 96 h (acetone)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)	Plante aquatique - Algue verte, Desmodemus subspicatus	CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)	Poisson - Pimephales Promelas	CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylene)	Poisson - Pimephales Promelas	CL50 22.6-25.7 mg/L; 96 h (Formaldehyde)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 2 mg/L; 48 h (Formaldehyde)	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4.2 mg/L; 96 h (Ethylbenzene)	Invertébré aquatique - Crangon franciscorum	CE50 0.49 mg/L; 48 h (Ethylbenzene)	Poisson - Pimephales Promelas	CL50 220 mg/L; 96h (ethyl acetate)	Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50 560 mg/L; 48h (ethyl acetate)
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4.74-6.33 mg/L; 96 h (acetone)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)																																
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)																																
Plante aquatique - Algue verte, Desmodemus subspicatus	CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)																																
Poisson - Pimephales Promelas	CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)																																
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylene)																																
Poisson - Pimephales Promelas	CL50 22.6-25.7 mg/L; 96 h (Formaldehyde)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 2 mg/L; 48 h (Formaldehyde)																																
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)																																
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4.2 mg/L; 96 h (Ethylbenzene)																																
Invertébré aquatique - Crangon franciscorum	CE50 0.49 mg/L; 48 h (Ethylbenzene)																																
Poisson - Pimephales Promelas	CL50 220 mg/L; 96h (ethyl acetate)																																
Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50 560 mg/L; 48h (ethyl acetate)																																
Persistance	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques. Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.																																
Dégradabilité	L'acétate d'isobutyle devrait être biodégradable dans le sol et l'eau basé sur les résultats du test de demande biologique en oxygène (DBO) de 60% en 5 jours et 81% en 20 jours dans l'eau douce (TOXNET). L'éthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE Ligne directrice 301D). L'acétone subit une lente photolyse dans l'air (temps de demi-vie T1/2 = 80 h) et dans l'eau (T1/2 >43 h). L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'acétate d'éthyle est facilement biodégradable, 94% en 28 jours (OCDE 301B). L'alcool isobutylique est facilement biodégradable, 74% en 28 jours (OCDE 301D). Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO5/BCO de 0.97 (IUCLID). La dégradation de la nitrocellulose implique une complexe dissociation avec une grande variété de produits. La biodégradation avec un mélange boues-sol																																

	sera effectuée sur une longue période de temps à cause de son insolubilité dans l'eau (TOXNET). La formaldéhyde est facilement biodégradable, 90% en 28 jours (OCDE 301D). Le solvant Stoddard n'est pas facilement biodégradable selon sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) de 12-13% (EHC187, 1996).
Potentiel de bioaccumulation	L'alcool isobutylique a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET). L'éthanol possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de <10 et un Log Koe de <0, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation. L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log Koe de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et un faible coefficient de partition (Log Koe de 2.39). L'acétate d'éthyle a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 chez le poisson et coefficient de partage Log Koe de 0.73, indiquant aucune bioaccumulation dans les organismes aquatiques (TOXNET). L'acétate d'isobutyle a un faible facteur de bioconcentration (FBC) de 7 et un Log Koe de 1.78, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation (TOXNET). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log Koe de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET). L'éthylbenzène a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) de 1,1 à 15 qui ont été mesurés dans quatre espèces de poissons. Il a une faible solubilité dans l'eau et un coefficient de partage modéré (Log Koe de 3,15). La formaldéhyde a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET).
Mobilité dans le sol	L'acétate d'isobutyle devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 16 (TOXNET). L'éthanol est très soluble dans l'eau. La valeur de partitionnement de Koc de 1 indique qu'une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. Il se répartira surtout dans l'atmosphère (57%) et dans l'eau (34%). L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur Koc de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. La valeur Koc de l'acétate d'éthyle est estimée à 12, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). L'alcool isobutylique devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 2.9 (TOXNET) et il se répartit dans l'atmosphère (32.02%), l'eau (67.92%), le sol (0.03%), et les sédiments (0.03%). Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de Koc vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET). L'éthylbenzène devrait avoir une mobilité modérée avec un Koc estimé de 520 (TOXNET). Le formaldéhyde devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 8 (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.

Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé										
Acétate d'éthyle	141-78-6	X	X							
Maléate de dibutyle polymérisé avec le chloroéthylène et le monoacrylate du propylèneglycol	114653-42-8									
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8	X								
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X
Formaldéhyde	50-00-0	X	X	X	X	X	X	X	X	
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	
Formaldéhyde	50-00-0	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-02-29
Version	01
Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>